

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Arrêté municipal N° 2026-97

Objet : arrêté temporaire de circulation
Rue du Faubourg

Le Maire de JOUGNE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétée et modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 28 août 2026 émanant de la SNCTP ;

Considérant la nécessité le déplacement de basse tension souterraine pour la SCCV VANNES JOURDAN ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et de mettre en place un alternat au droit du chantier réalisé par la société intervenante SCNCTP ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 14 septembre au vendredi 9 octobre, une circulation alternée manuellement sera mise en place dans le sens des Points de Repères décroissants, afin de permettre à la société SNCTP, de réaliser le déplacement de basse tension souterraine au niveau de la Rue du Faubourg.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera rigoureusement interdit à tout véhicule au droit du chantier excepté aux véhicules de chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. **La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par la société SNCTP.**

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Lesdits services de Gendarmerie sont chargés de veiller à l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels ainsi que sur les lieux réglementés.

Une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs - Mouthe,

Jougne,

Le 31 août 2026

Le Maire,

POIX-DAUDE Denis



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers


N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : **SEILER**

Prénom : **Myriam**

Dénomination : **SNCTP**

Représenté par :

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie : **TSA 70011**

Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX**

Pays : **France**

Téléphone **0 3 8 1 5 8 9 9 8 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **snctp-dole-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

Code postal Localité :

Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐

En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : +

Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie : **Rue du Faubourg**

Code postal **2 5 3 7 0** Localité : **JOUGNE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **DEPLACEMENT BASSE TENSION SOUTERRAINE SCCV VANNES JOURDAN**

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : **1 4 0 9 2 0 2 6** Durée des travaux (en jours calendaires) : **5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **1 4 0 9 2 0 2 6**

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

☒ Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒ Fermeture à la circulation

☐ Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐

Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : **DARDILLY CEDEX**

Le : **2 8 0 8 2 0 2 6**

Nom : **COLIN** Prénom : **Romain** Qualité :



Sogelink